



## COMPTE RENDU

### REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 24 septembre 2024 à 10 h 00  
en Mairie de Saint-Jean le Vieux

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

### Points à l'ordre du jour

<b>1</b>	<b>ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 27 JUIN 2024</b> .....	<b>6</b>
<b>2</b>	<b>VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION</b> .....	<b>6</b>
2.1	Composition de l'équipe technique .....	6
2.2	Budgets prévisionnels 2024 et 2025 et projets particuliers méritant l'attention du CA .....	7
2.2.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA .....	7
2.2.2	Budget prévisionnel 2024.....	8
2.3	Fonctionnement du Conseil d'Administration de la FAI.....	9
2.3.1	Relations avec les intercommunalités .....	9
2.3.2	Relations avec les administrations .....	9
2.3.3	Prochaines dates de Conseil d'Administration .....	12
2.3.4	Assemblée Générale 2025 de la Fédération des Alpagnes de l'Isère.....	12
2.3.5	Prochaine commission "Prospective" .....	12
2.3.6	Prochaine commission "Améliorations Pastorales" .....	12
2.3.7	Autres commissions.....	12
<b>3</b>	<b>SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS</b> .....	<b>13</b>
3.1	Bilan de la saison d'estive .....	13
3.2	Premiers bilans chiffrés des services 2024 et perspectives .....	13
3.2.1	Assurance gros risques en alpage .....	13
3.2.2	Berger d'appui 2024.....	13

3.2.3	Héliportages début de saison .....	16
3.2.4	Héliportages animaux morts.....	16
3.2.5	Formation des bergers salariés.....	16
3.2.6	Projet de formation des employeurs.....	16
3.2.7	Projet de formation sur les animaux en perte de domestication.....	17
3.3	<b>Festival 2024.....</b>	<b>17</b>
<b>4</b>	<b>QUESTIONS DIVERSES .....</b>	<b>18</b>
4.1	Séminaires et RDV divers.....	18



## Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 24 septembre 2024

### 1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 27 JUIN 2024

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 27 juin 2024.

### 2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

#### 2.1 Composition de l'équipe technique

Le CA propose que soit organisé un temps dédié avec la commission prospective sur ces questions d'organisation technique. Cela va forcément concerner la nature des missions de la FAI.

#### 2.2 Budgets prévisionnels 2024 et 2025 et projets particuliers méritant l'attention du CA

##### 2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Financement du programme MECPT 2024 : Le CA renouvelle son intérêt pour une gestion pluri partenariale de cette question, souligne son inquiétude de ne pas être financé en 2024 malgré le temps passé, propose que le dossier de demande de financement soit adressé aux Directeurs de la DDPP et de la DDT et qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère.

Participation de la FAI au Congrès annuel de la FDSEA : Du fait de l'opportunité de s'adresser à la fois à des professionnels et au grand public, de se trouver sur l'aire métropolitaine Grenobloise, le CA engage le principe de cette participation de la FAI dans la mesure où elle n'engage pas de frais de participation, en dehors des temps de travaux.

Le CA valide la réalisation d'un appui technique pour l'alpage d'Âne et Buyant auprès de l'OFB.

Devant les difficultés rencontrées par les éleveurs et le élu entre pastoralisme et multiusage, le CA souhaite que ce diagnostic multiusage sur l'alpage des Cloutons puisse être engagé si les acteurs locaux le souhaitent, et dans l'affirmative mandate l'équipe technique et le Pdt pour l'engager en lien avec la Communauté de Communes de la Matheysine.

Le CA prend acte du report du programme « Avifaune prairiale » de 2024 à 2025 (budget et temps de travaux).

Le CA considère que ces projets d'expérimentation sur la relation bovins / prédation en alpage sont nécessaires et innovants, qu'ils peuvent permettre d'aider les éleveurs et bergers dans la gestion des troupeaux et l'allègement des charges mentales liées à la prédation, d'anticiper les dégâts par une structure adaptée des troupeaux, et qu'en ce sens ils doivent être conduits. Aussi, le CA prend acte de ce refus mais propose de déposer à nouveau ces programmes pour 2025 et années suivantes.

##### 2.2.2 Budget prévisionnel 2024

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes, sur l'année 2024 et au-delà.

#### 2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration de la FAI

##### 2.3.1 Relations avec les intercommunalités

Le CA prend acte de l'engagement des intercommunalités dans la question pastorale et souhaite permettre une participation accrue de ces dernières à la vie associative. Il mandate le Président et le Directeur à engager des démarches de partage et de mobilisation à ce propos.

### 2.3.2 Relations avec les administrations

Dans la gestion des difficultés liées à présence des chiens de protection, au-delà des éléments techniques qui ont nourri ces échanges, le CA prend acte de la relation de confiance et de travail entre les services de l'État et la FAI. Par les relations de confiance et de transparence qui se sont établies, ces dernières permettent des démarches de progrès réciproques, des adaptations aux spécificités inhérentes aux espaces pastoraux et activités pastorales.

Le CA regrette les confusions en début de crise mais apprécie le travail avec la DDPP et le GDS dans cette crise sanitaire, propose de conserver et développer des capacités de réaction les plus rapides possibles. En ce sens, il souhaite que soient engagées des démarches relatives aux stratégies de prévention (dont désinsectisation) en étudiant la faisabilité d'une cage de pulvérisation, autant que possible ovin et bovin. Il conviendra également de travailler avec les personnes compétentes la liste des produits à utiliser en tenant compte des particularités des alpages. Afin de conserver la rapidité nécessaire, le CA propose que la FAI puisse collecter les N° EDE des détenteurs des animaux en alpage ainsi que les noms des vétérinaires sanitaires. Sauf mention contraire, ces données pourront être fournies aux services de l'État et GDS, dans des cadres qui restent à définir.

### 2.3.3 Prochaines dates de Conseil d'Administration

Le prochain CA se tiendra le 19 décembre 2024 de 14h00 à 18h00, aux Adrets en Belledonne.

### 2.3.4 Assemblée Générale 2025 de la Fédération des Alpes de l'Isère

Il est proposé que la prochaine AG de la FAI se déroule dans le massif de l'Oisans, en lien avec la Communauté de Communes de l'Oisans. Elle pourrait avoir lieu le 3 ou 10 avril 2025.

### 2.3.5 Prochaine commission "Prospective"

Le CA arrête la date du 7 janvier 2025 pour la prochaine commission Prospective.

### 2.3.6 Prochaine commission "Améliorations Pastorales"

La prochaine Commission « Améliorations Pastorales » se tiendra le 19 décembre 2024 matin, aux Adrets en Belledonne.

### 2.3.7 Autres commissions

Le programme des autres commissions, prévues pour 2025 et en préparation de l'Assemblée Générale, sera à l'ordre du jour du CA du 19 décembre 2024.

## 3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

### 3.1 Bilan de la saison d'estive

Le CA retire ce point de l'ordre du jour, car il est en partie traité dans les autres points techniques.

### 3.2 Premiers bilans chiffrés des services 2024 et perspectives

#### 3.2.1 Assurance gros risques en alpage

Le CA prend acte de ces données chiffrées, souligne l'importance d'avoir une offre d'assurance sur ces gros risques en alpage, de l'engagement de Groupama de faire une offre tarifaire pour 2025 et ce pour le CA de décembre afin de préparer la saison 2025 dans les meilleures conditions.

#### 3.2.2 Berger d'appui 2024

Le CA prend acte de ce service qui se consolide et se diffuse sur le Département, souligne l'importance de la contribution du Conseil Départemental et de la MSA, ainsi que de la relation avec Agri-Emploi38. Il souhaite que ce dispositif puisse entrer dans les aides attendues dans le nouveau Plan loup. Il souhaite que ce service soit reconduit en 2025.

#### 3.2.3 Hélicoptages début de saison

Le CA note l'augmentation des volumes de fret vers les alpages, rappelle l'importance de cette proposition de service groupé pour les conditions de vie et de travail des éleveurs et bergers.

#### 3.2.4 Hélicoptages animaux morts

En ce qui concerne les évacuations d'animaux morts, et en contexte de FCO, le CA propose d'abandonner les facturations d'aide à la décision pour les bénéficiaires sans adhésion, mais que pour la suite il faut trouver des solutions plus justes.

#### 3.2.5 Formation des bergers salariés

Le CA propose de reconduire cette formation en 2025, tout en consolidant les partenariats avec le CFPPA de la Côte St André.

### 3.2.6 *Projet de formation des employeurs*

*Le CA souhaite que la formation des employeurs soit réalisée autant que possible sur la fin d'année 2024.*

### 3.2.7 *Projet de formation sur les animaux en perte de domestication*

*Le CA souhaite que la formation à l'attention des éleveurs et des bergers sur la thématique des animaux en perte de docilité soit réalisée autant que possible sur la fin d'année 2024 ou début 2025.*

*Le CA prend acte des services aux adhérents mis en œuvre et réalisés, dont un bilan plus exhaustif sera fait en fin d'année, pour le CA de mars.*

## **3.3 Festival 2024**

*Le CA réaffirme l'importance de cet évènement qui permet de mettre en relation les éleveurs et les consommateurs et/ou usagers des espaces pastoraux.*

# **4 QUESTIONS DIVERSES**

## **4.1 Séminaires et RDV divers**

*Le CA prend acte de ces dates et de la diffusion de l'information.*



# Compte rendu

## Conseil d'Administration du 24 septembre 2024 en mairie de Saint-Jean le Vieux

### 1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 27 JUIN 2024

- **Accueil des participants**

Monsieur le Maire Frank REBUFFET accueille les participants dans son village de montagne, dans cette salle des fêtes et le bistrot associatif inaugurés il y a un an, qui se veulent être le poumon du village.

Denis REBREYEND remercie le maire de son mot de bienvenue, remercie la commune et les participants et propose un tour de table de présentation.

Franck REBUFFET et Florent SALVI, Pdt du GP de Pré du Mollard et élu à St Jean Le Vieux, invitent les administrateurs au repas de midi qui suivra le Conseil d'Administration.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 27 juin 2024**

Le Président de séance demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 27/06 et s'ils ont des remarques à son propos.

*Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 27 juin 2024.*

### 2 VIE ASSOCIATIVE, GESTION DE L'ASSOCIATION

#### 2.1 Composition de l'équipe technique

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

En ce qui concerne le volet social, une ébauche de règlement intérieur et d'accord d'entreprise a été mise à la rédaction dès le début d'année 2024 et a été travaillée avec le trésorier Florent SALVI au mois d'août. L'équipe a également travaillé sur des segments de ces documents (les éléments les plus sensibles). Ces deux documents ne sont pas loin de leur aboutissement.

Les contrats de travail sont à mettre à l'étude pour cette fin d'année 2024.

L'équipe technique a été complétée par la présence de Juliette FORTUNIER sur les mois de juillet août et septembre 2024. Chloé BARANOWSKI est en congé maternité jusqu'à début novembre.

Joseph PAILLARD a été en temps partiel au mois d'août avec une présence de 2 jours par semaine.

Sur le premier semestre 2024, l'équipe a été marquée par des congés pathologiques (3 avec postes réduits à mi-temps).

Le reste de l'équipe et son organisation sont inchangés.

Le bilan de l'année est le constat de très forts mouvements et absences thérapeutiques, que l'équipe technique semble avoir pu absorber en limitant la désorganisation. Les impacts budgétaires restent à surveiller.

L'ambiance de travail est très bonne, les confiances réciproques se sont installées avec les nouvelles arrivées.

Le premier constat à ce jour est un manque de forces vives au cours de l'été 2024 permettant de réaliser dans de bonnes conditions des missions de terrain prévues, que la présence de Juliette n'a pas permis de résorber totalement. Il est proposé au CA de réfléchir à ces capacités de travail estivales qui doivent tenir compte des stratégies à moyen long terme de la FAI.

Le CA fait le constat que cette question doit être à l'ordre du jour de la commission prospective.

*Le CA propose que soit organisé un temps dédié avec la commission prospective sur ces questions d'organisation technique. Cela va forcément concerner la nature des missions de la FAI.*

## **2.2 Budgets prévisionnels 2024 et 2025 et projets particuliers méritant l'attention du CA**

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Charges et Produits 2024 prévisionnels

### **2.2.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA**

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Florent SALVI, Bruno CARAGUEL

Bruno CARAGUEL présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, les informations nécessitant des décisions relevant du CA :

- **Absence de financement MECPT 2024 à ce jour**

Ce projet « Mon Expérience avec les Chiens de Protection » permet d'anticiper les conflits entre pratiquants des activités de pleine nature et acteurs pastoraux. Il part des signalements et permet d'accéder aux victimes des incidents avec les chiens de protection.

La demande de financement a été faite par le Réseau Pastoral AuRA (Chefs de file ADEM et SEA73) en avril 2024 auprès de la DRAAF. Cette demande de financement est restée sans réponse à ce jour, malgré diverses relances. Devant la pression des CPT sur les activités de pleine Nature en Isère, du fait de la proximité des pôles urbains, il a été décidé d'engager le travail, ce qui met la FAI en difficulté budgétaire, Juliette ayant consacré du temps cet été en lien étroit avec les services de l'État (DDPP et DDT).

Monsieur le Directeur de la DDPP demande à ce que le dossier de demande d'aide lui soit de nouveau adressé.

*Financement du programme MECPT 2024 : Le CA renouvelle son intérêt pour une gestion pluri partenariale de cette question, souligne son inquiétude de ne pas être financé en 2024 malgré le temps passé, propose que le dossier de demande de financement soit adressé aux Directeurs de la DDPP et de la DDT et qu'un courrier soit adressé à Monsieur le Préfet de l'Isère.*

- **Congrès annuel national de la FNSEA à Grenoble avec vitrine FAI en 2025**

La FNSEA organise chaque année un congrès et a choisi l'Isère en 2025 les 25-26-27 mars à Alpexpo. Plus de 600 personnes sont attendues sur le congrès, une soirée de gala est prévue avec une jauge de 1300 pers. Ce congrès est ouvert au grand public le dernier jour.

Le Président de la FDSEA de l'Isère a pris contact avec le Pdt de la FAI pour que la FAI participe à cet évènement et tienne un stand ou autre. La demande est de mettre en avant les alpages, de les faire connaître aux autres acteurs, de témoigner des situations de travail, de la diversité agricole.

Pour René JACQUIN, c'est une bonne opportunité, il faut être sur les derniers jours ; c'est un temps rare. C'est l'occasion de présenter ce qui se fait en montagne en Isère.

Guy DURAND souligne que cela permet de faire connaître la particularité des systèmes agro-pastoraux et de la FAI.

*Participation de la FAI au Congrès annuel de la FDSEA : Du fait de l'opportunité de s'adresser à la fois à des professionnels et au grand public, de se trouver sur l'aire métropolitaine grenobloise, le CA engage le principe de cette participation de la FAI dans la mesure où elle n'engage pas de frais de participation, en dehors des temps de travaux.*

- **Appui technique pour l'alpage d'Âne et Buyant auprès de l'OFB (Belledonne)**

Le référent de l'OFB chargé de la gestion de la Réserve Naturelle de Chasse et de Faune Sauvage de Belledonne a contacté la FAI pour un appui technique en vue de travailler conjointement avec les éleveurs à une prise en considération de plusieurs enjeux environnementaux sur l'alpage d'Âne et Buyant.

La FAI a fait une proposition d'accompagnement à hauteur de 6 journées en 2025 (prestation), pour à la fois partager des constats sur le terrain, organiser des temps de concertation avec l'éleveur et le berger, les propriétaires privés, et aboutir à une carte de préconisations sur les gestions pastorales.

*Le CA valide la réalisation d'un appui technique pour l'alpage d'Âne et Buyant auprès de l'OFB.*

- **Diagnostic multi-usage sur l'alpage des Cloutons / du Grand Serre, sur les Communes de Saint Honoré et Villard Saint Christophe - Multi-usage des espaces pastoraux en Matheysine**

L'alpage des Cloutons est traversé par plusieurs pistes de VTT, trail et sentiers de randonnée, les accès se font par des pistes ou une remontée mécanique en lien avec le domaine skiable de l'Alpe du Grand Serre. Les nombreux départs de ces pratiques se font sur les communes de St Honoré, Villard St Christophe ou la station de l'Alpe du Grand Serre.

En 2024, plusieurs points de tensions et incidents entre APN et les activités pastorales, dont les CPT, ont été signalés. Dans le même temps, le territoire matheysin travaille à un développement touristique axé entre autres sur la montagne et il se dessine une volonté de travailler en prévention sur les interactions entre pratiquants d'APN / CPT.

En raison des risques de tensions entre activités pastorales et de pleine nature sur cet alpage, des risques de dégradation des relations entre les éleveurs et les élus locaux, les opérateurs touristiques, une médiation locale pourrait être proposée afin d'objectiver la situation et de chercher des solutions avec l'ensemble des partenaires.

Les éleveurs y seraient favorables et expriment un besoin de relais sur le travail lié à ces questions.

Ce travail serait à articuler avec une dynamique à engager au niveau intercommunal sur des actions de prévention et de formation autour de la cohabitation des usages en montagne.

*Devant les difficultés rencontrées par les éleveurs et le élus entre pastoralisme et multiusage, le CA souhaite que ce diagnostic multiusage sur l'alpage des Cloutons puisse être engagé si les acteurs locaux le souhaitent, et dans l'affirmative mandate l'équipe technique et le Pdt pour l'engager en lien avec la Communauté de Communes de la Matheysine.*

- **Report d'une partie de réalisation du programme « Avifaune prairiale » de 2024 à 2025**

Ce programme, soutenu dans le cadre de l'appel à projet lancé par le Département de l'Isère, a pris du retard d'engagement du fait du manque de disponibilité des équipes techniques de la FAI et de la LPO sur la période estivale. Les actions non réalisées sont reportées à 2025.

*Le CA prend acte du report du programme « Avifaune prairiale » de 2024 à 2025 (budget et temps de travaux).*

- **Projet d'expérimentation sur la relation bovins / prédation en alpage (GPS et structuration des troupeaux)**

Une demande de financement avait été déposée à la demande de Mme la Préfète coordinatrice du Plan Loup, afin de repérer des projets innovants en matière de relations élevages agro-pastoraux et prédatons du loup. La FAI, en lien avec des Groupements Pastoraux, avait proposé de travailler sur des équipements de colliers GPS et de conduire des expérimentations sur les compositions des troupeaux, particulièrement sur les classes d'âge.

Un courrier de la DRAAF vient de nous faire part du refus de ce financement.

*Le CA considère que ces projets d'expérimentation sur la relation bovins / prédation en alpage sont nécessaires et innovants, qu'ils peuvent permettre d'aider les éleveurs et bergers dans la gestion des troupeaux et l'allègement des charges mentales liées à la prédation, d'anticiper les dégâts par une structure adaptée des troupeaux, et qu'en ce sens ils doivent être conduits. Aussi, le CA prend acte de ce refus mais propose de déposer à nouveau ces programmes pour 2025 et années suivantes.*

## 2.2.2 Budget prévisionnel 2024

Bruno CARAGUEL donne ensuite une lecture globale des produits prévisionnels 2024 et de l'équilibre actuel au regard des charges prévisionnelles.

*Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes, sur l'année 2024 et au-delà.*



## 2.3 Fonctionnement du Conseil d'Administration de la FAI

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

### 2.3.1 Relations avec les intercommunalités

La relation avec les intercommunalités se met en place, certaines ont adhéré à la FAI. Il convient de conduire des bilans de cette première année d'adhésion et de partager des projets. Également, la participation des intercommunalités adhérentes aux différents CA de 2024 est faible et cette relation est à mettre en place.

*Le CA prend acte de l'engagement des intercommunalités dans la question pastorale et souhaite permettre une participation accrue de ces dernières à la vie associative. Il mandate le Président et le Directeur à engager des démarches de partage et de mobilisation à ce propos.*

### 2.3.2 Relations avec les administrations

Deux sujets majeurs ont traversé la saison 2024, venant percuter la logique d'acteurs et la composition du CA de la FAI, et méritent d'en tirer les enseignements.

**Les difficultés d'engagement du programme MECPT** (pour mémoire, qui vise à établir une relation avec les victimes des chiens de protection, d'engager la médiation, en lien avec les actions de suivi légal des chiens) avec l'absence de moyens attribués et des relations aux éleveurs qui ne sont pas comprises, avec parfois un sentiment de délation, particulièrement en début de saison. L'explication est de l'ordre de la maladresse de l'équipe technique de la FAI qui, dans les changements de salariés, a perdu une part de ses précautions d'usage, corrigées autant que possible dans les meilleurs délais. Des propositions de changement de postures ont été formulées auprès de la DDPP, afin d'avoir des éléments d'informations sur la gravité des morsures/pincements et de ne pas engager la visite chez le vétérinaire dans tous les cas et sans un avis médical porté sur la victime. Par ailleurs, les modèles de courriers ont été revus et la FAI déchargée de son rôle de notification officielle par mail.

Les enseignements ont été tirés de cet été d'expérimentation et des habitudes de travail ont été prises entre FAI et services de l'état, avec une plus grande réactivité et des échanges techniques nourris :

- Consolidation du rôle de la FAI dans le rôle de médiation, de pédagogie et d'avis technique auprès des services de l'Etat.
- Lien renforcé de la FAI avec les services de l'Etat pour l'application de la loi chien mordeur et apport d'informations pour aide à la décision, rationalisation des procédures et adaptation aux contextes locaux et aux moyens de terrain (disponibilité des vétérinaires, lien avec les mesures déjà prises par les éleveurs, demande de preuve solide...).
- Volonté de toutes les parties prenantes d'inciter à un travail en anticipation et en mobilisant d'autres dispositifs : les outils de l'IDELE, analyses de vulnérabilité territoriale, diagnostics multiusages...

Juliette FORTUNIER, présente au CA sur ce point en visioconférence, fait état du fait que les remontées de signalements sont presque exhaustives mais pas encore, on est à ce jour à 30 signalements, estimés à 35 sur fin 2024. Parmi ces derniers, il y a beaucoup de pincements, en relation de temporalités avec les attaques de loups sur les troupeaux où ces chiens qui ont mordu /pincé sont placés. On constate également une part croissante de pincements en fin de saison avec des chiens fatigués et agacés.

Le fait que cela remonte aux services de l'État permet de rassurer les victimes, de prévenir les dépôts de plainte, de rassurer sur le fait qu'il n'y a pas de « chiens dangereux dans la nature ».

Pour les éleveurs, les protocoles règlementaires sont lourds à gérer, avec des chiens à présenter aux vétérinaires en cas de pincement. Les impacts matériels sont forts.

Juliette fait état du protocole et de la qualité des échanges avec les différents acteurs.

Elle souligne que l'on a trop de demandes d'expertises comportementales par rapport aux capacités de gestion des vétérinaires sur ces dossiers (et plus particulièrement en contexte de crise FCO), que les éleveurs sont en attente de prise en considération de leurs difficultés et de faire en sorte que ce soit une dynamique collective. Un travail de communication massif est à faire, pour traiter de ce qu'est un alpage et de ce qu'est un chien de protection.

Denis REBREYEND ouvre le débat :

Mme HUGON remercie Juliette FORTUNIER et Sylvain DUBOIS du travail de cet été et de leur réactivité. Elle rappelle la règle qui est que dès lors de morsure, le suivi rage se met en place. La proximité espaces pastoraux - ville est particulière en Isère et accroît les risques d'incidents, et donc de vigilance à partager.

Mme HUGON rappelle que cette disposition de suivi légal s'applique quel que soit le chien, seul un vétérinaire agréé peut le faire et qu'en Isère il est proposé que ce soit fait en alpage, la DDPP prenant en charge le surcoût induit par le déplacement du vétérinaire sur site.

Ces analyses comportementales permettent de couvrir les éleveurs, et fait dans le même temps état de la maîtrise que les éleveurs ont des chiens, de leurs démarches de prévention et du sérieux qu'ils y accordent. Cette évaluation ne doit pas être prise comme une punition, mais au contraire, un outil de suivi.

Sylvain DUBOIS souligne la qualité du travail avec Juliette et les adaptations qui ont pu être mises en place. Les premiers contacts avec les éleveurs sont parfois compliqués mais cela s'est toujours réglé. Il renouvelle le constat que les limites actuelles sont liées à la faible disponibilité des vétérinaires du fait de la FCO.

Pierre NICOLAS et Bruno CARAGUEL font état de la nécessité de travailler la relation de nos concitoyens aux animaux domestiques et d'élevage, en particulier des savoir-faire de prise de contact avec les troupeaux. Ils partagent le constat que dans certains cas, les incompréhensions des autres usagers de la montagne et des espaces naturels conduisent à une perte de légitimité, à leurs yeux, de la présence des troupeaux en alpage ou espace naturels.

Guy DURAND souligne que les chiens de protection ne sont pas tous dangereux et que l'on ne communique pas assez sur les difficultés des éleveurs.

Denis REBREYEND rappelle que le travail de l'équipe de la FAI n'est pour le moment pas financé pour ce volet malgré les demandes faites en lien avec les services de l'État depuis avril et que la présence des chiens de protection est liée à la présence des loups.

Jérôme PATROUILLER rappelle que le fait d'identifier les chiens (colliers couleur...) permet de repérer facilement par les usagers celui qui pose problème, cela accélère la réaction des éleveurs et les suivis.

Françoise HUGON souligne qu'au cours de l'été, la stratégie de communication de la DDPP a changé et les courriels ont été améliorés pour ne pas tendre les situations.

Jean-Luc DELRIEUX, Directeur de la DDPP, souligne que des éléments sont régulièrement transmis pour une bonne compréhension des phénomènes et des travaux engagés. Un courrier du Préfet, via l'AMI, a été adressé aux maires avec des éléments d'information règlementaires.

Florent SALVI précise que ce sujet dépasse celui des chiens de protection et qu'il faut se donner des axes d'action clairs. La question de la sensibilisation des éleveurs qui vendent des chiens, même si cela dépasse le cadre des alpages, est à prendre en compte. De plus, il souligne que le regard sur le pastoralisme s'est modifié, aussi en termes de légitimité comme dit par Pierre. Le rôle des éleveurs est à travailler sur le fond, il faut sortir des éléments négatifs et mettre en avant les points positifs.

Pierre BOUVET (Parc National des Écrins) rapporte que des maires sont en demande d'anticiper le test de comportement aux premiers jours de l'alpage, financé via le plan loup. Juliette confirme que c'est un bon axe, inspiré des expériences de la Suisse et que des essais ont été faits.

Françoise HUGON souligne qu'en effet, c'est une bonne option qui permet de mieux comprendre comment fonctionne la meute. La limite est la disponibilité des vétérinaires. Elle rappelle que cela ne remplacera pas le suivi comportemental vétérinaire en cas de morsure.

Jérôme PATROUILLER rappelle que les évaluations comportementales sont prises en charge à 100% (avec avance à faire) par le PNA loup. Cela permet de trier les chiens, d'organiser la meute.

*Dans la gestion des difficultés liées à présence des chiens de protection, au-delà des éléments techniques qui ont nourri ces échanges, le CA prend acte de la relation de confiance et de travail entre les services de l'État et la FAI. Par les relations de confiance et de transparence qui se sont établies, ces dernières permettent des démarches de progrès réciproques, des adaptations aux spécificités inhérentes aux espaces pastoraux et activités pastorales.*

## Enseignements issus de la crise de la FCO de l'été 2024

Bruno CARAGUEL expose le contexte : Cet épisode, apparu soudainement au début du mois d'août, montre l'importance d'une relation qualitative de la FAI avec les Services sanitaires (en particulier de la DDPP et du GDS dans ce cas précis). Il s'avère que des Groupements Pastoraux n'ont pas encore déclaré de vétérinaire sanitaire et que la gestion de la crise FCO implique une très grande réactivité dans les flux de données, qu'elles soient de localisation, de contact ou autres paramètres, dont éventuelles prises en charge financières.

A cette question de fluidité entre les différents acteurs, s'ajoute, toujours en matière de réactivité, et du fait du risque croissant de pathologies transmises par des insectes, de repérer des stratégies de désinsectisation adaptées aux espaces pastoraux et aux réalités du travail en espace pastoral.

Denis REBREYEND propose à la DDPP de faire un état des lieux de la FCO 8 2024 : Jean-Luc DELRIEUX rapporte qu'elle est très forte en AuRA, avec des conséquences dramatiques. Il souligne que le travailler ensemble est nécessaire, qu'il faut faire le bon inventaire des partenaires de travail, et partager les subtilités des uns et des autres. Il faut également être en capacité de produire des messages simples et savoir les faire circuler rapidement. Dans les échanges avec les partenaires, les résultats sont bons car le fonctionnement collectif est acquis. Entre autres, la dérogation aux mouvements des animaux issus d'alpage a été obtenue en amont et dans de bonnes conditions.

Il faut rester très attentifs et vigilants, prévoir ou améliorer les manières de travailler ensemble sur les années à venir, d'autant plus que FCO et MHE sont redoutées dans le Département de l'Isère.

Mme HUGON rappelle que la DDPP tient un registre des alpages et des suspicions, et rappelle que sur un alpage, c'est l'ensemble du cheptel qui est sous surveillance en cas de symptômes, et pas l'élevage.

Guy DURAND rappelle qu'il faut, dans ces conditions particulières de crise avec des vecteurs insectes, aller très vite pour avoir des résultats.

Jean-Luc DELRIEUX reconnaît cette difficulté, que tout le monde a été surpris de la propagation de cette pathologie, que les délais des labos ont été réduits de 4 semaines à 10 jours courant août. L'analyse de risques est en cours avec des évolutions des protocoles. En particulier, sur la MHE, des analyses d'investigations sont en cours par sondage.

Denis REBREYEND rapporte que des prélèvements ont pu ne pas être faits du fait des délais trop longs, et c'est préjudiciable pour les suites données (indemnisations éventuelles, reconnaissance de la cause...).

Laurent PLANÇON rapporte que les premières informations données aux éleveurs n'étaient pas cohérentes, avec des désinformations sur les choix vaccinaux ; que les vétérinaires avaient également du mal à proposer un message.

Jean-Luc DELRIEUX confirme ce constat, et que ce qui nous est arrivé relève de l'action en situation de crise, qui se confond avec les approches médicales.

Guy DURAND demande comment envisager l'avenir, avec des accès en nombre et prix des vaccins.

Jean-Luc DELRIEUX souligne que l'on n'a pas été aidés dans le volet « politique globale », avec 75 jours de carence gouvernementale en temps de crise. Le coût moral en est plus élevé.

Cyrille MADINIER insiste sur la nécessité de travailler ensemble en fonction des compétences de chacun. Il faut préparer l'avenir, les éleveurs et leurs productions sont nécessaires au Département.

Jean-Luc DELRIEUX rappelle que l'on n'a pas le matériel de désinsectisation, que l'on n'a pas les bons protocoles. Il faudrait voir comment faire pour du matériel adapté aux alpages. Il faut absolument se préparer à gérer des maladies vectorielles. Dans tous les cas, la règle sera la vaccination, avec potentielle prise en charge d'une fraction des frais, et selon les cas, l'obligation de déclaration.

Pierre Nicolas demande si le vaccin MHE est accessible. La réponse de la DDPP est que le vaccin *HEPIZOVAC*<sup>1</sup>, qui est le premier attendu sur le marché, n'est pas encore accessible en Isère.

---

<sup>1</sup> Lien vers la fiche ANSES : [https://www.anses.fr/fr/system/files/90067\\_ATU\\_ANNEXE.pdf](https://www.anses.fr/fr/system/files/90067_ATU_ANNEXE.pdf)

Bruno CARAGUEL fait la proposition suivante, sur l'expérience 2024, et devant les besoins de réactivité, d'intervenir sur deux axes pour une bonne efficacité des stratégies de désinsectisation :

- D'un point de vue de la mise en œuvre technique :
  - Des outils adaptés doivent être proposés, considérant que les baignoires de traitement ne sont plus d'usage en alpage ; par exemple des cages de pulvérisation haute pression, particulièrement pour faire pénétrer les matières actives dans la laine de fin de saison, et/ou couvrir l'ensemble des parties de l'animal (toutes espèces). Une cage de ce type avait déjà été travaillée lors de la précédente crise FCO, mais sans suites. Il conviendrait de retrouver les démarches et les acteurs qui étaient engagés.
  - De travailler sur la capacité de mise à disposition de ces outils ; et les modèles économiques associés, les capacités d'accès à ces outils en sites isolés.
  - De travailler sur les matières actives utilisées pour la répulsion / désinsectisation, de manière à ne pas engager des pollutions de milieux naturels et de pouvoir intervenir sur des cheptels en schéma agriculture biologique, en espace naturel protégé...
- En termes organisationnels, pour conserver et développer des capacités de réaction rapides, que le bulletin d'adhésion à la FAI des Groupements Pastoraux, à faire compléter ou vérifier chaque année, comporte les paramètres suivants :
  - N° EDE du Groupement Pastoral
  - Le nom du vétérinaire sanitaire du Groupement Pastoral ou de l'élevage en cas d'usage individuelLa gestion de ces paramètres pourrait être faite dans la base de données Edelweiss de la FAI.

*Le CA regrette les confusions en début de crise mais apprécie le travail avec la DDPP et le GDS dans cette crise sanitaire, propose de conserver et développer des capacités de réaction les plus rapides possibles. En ce sens, il souhaite que soient engagées des démarches relatives aux stratégies de prévention (dont désinsectisation) en étudiant la faisabilité d'une cage de pulvérisation, autant que possible ovin et bovin. Il conviendra également de travailler avec les personnes compétentes la liste des produits à utiliser en tenant compte des particularités des alpages. Afin de conserver la rapidité nécessaire, le CA propose que la FAI puisse collecter les N° EDE des détenteurs des animaux en alpage ainsi que les noms des vétérinaires sanitaires. Sauf mention contraire, ces données pourront être fournies aux services de l'État et GDS, dans des cadres qui restent à définir.*

### 2.3.3 Prochaines dates de Conseil d'Administration

*Le prochain CA se tiendra le 19 décembre 2024 de 14h00 à 18h00, aux Adrets en Belledonne.*

### 2.3.4 Assemblée Générale 2025 de la Fédération des Alpages de l'Isère

*Il est proposé que la prochaine AG de la FAI se déroule dans le massif de l'Oisans, en lien avec la Communauté de Communes de l'Oisans. Elle pourrait avoir lieu le 3 ou 10 avril 2025.*

### 2.3.5 Prochaine commission "Prospective"

*Le CA arrête la date du 7 janvier 2025 pour la prochaine commission Prospective.*

### 2.3.6 Prochaine commission "Améliorations Pastorales"

Elle a pour ordre du jour de faire le point sur les différents éléments de programmation des crédits publics en la matière, et de travailler la liste des améliorations pastorales à proposer au Conseil Départemental de l'Isère. Cette liste sera ensuite présentée au CA de la FAI qui délibèrera et, si nécessaire, procèdera aux arbitrages.

*La prochaine Commission « Améliorations Pastorales » se tiendra le 19 décembre 2024 matin, aux Adrets en Belledonne.*

### 2.3.7 Autres commissions

*Le programme des autres commissions, prévues pour 2025 et en préparation de l'Assemblée Générale, sera à l'ordre du jour du CA du 19 décembre 2024.*

## 3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

### 3.1 Bilan de la saison d'estive

Rapporteur : Denis REBREYEND

Devant l'ordre du jour chargé, et le fait que bon nombre d'éléments ont été abordés au cours du CA ou vont l'être, ce point est retiré de l'ordre du jour.

*Le CA retire ce point de l'ordre du jour, car il est en partie traité dans les autres points techniques.*

### 3.2 Premiers bilans chiffrés des services 2024 et perspectives

Il s'agit de faire le bilan des actions déployées en 2024 et de préparer la suite de ces dernières pour 2025, ainsi que les repositionnements éventuels.

#### 3.2.1 Assurance gros risques en alpage

Rapporteurs : Pierre NICOLAS, Christophe MOULIN et Alice GUYOT

#### **Bilan de la campagne 2024 avec les données actuelles**

Par rapport à 2022, la dernière année d'assurance bétail groupée, nous constatons une diminution du nombre d'alpages souscripteurs :

- Bovins : de 24 à 16
- Ovins : de 3 à 1 (alpage mixte ovins + bovins)

En nombre de bêtes et capital, diminution d'environ 40% par rapport à 2022 :

- De 3 900 à 2 300 bêtes
- De 5,19 M€ à 3,14 M€ de capital bovin assuré

Le nombre de bêtes assurées permet le calcul du coût de gestion FAI : 1,6 € / bovin (ajouté au montant des cotisations car n'est plus pris en charge par Groupama, et incluant un nouveau coût additionnel, celui de l'assurance RC Pro de mandataire d'assurance).

La FAI est toujours dans l'attente, de la part de Groupama, du mandat approprié pour l'inscription à l'Orias, pour 2025.

#### **Résultats de la commission Assurance FAI du 23 septembre 2024 aux Adrets :**

La commission a demandé de poursuivre le travail avec Groupama Rhône Alpes, afin de pouvoir mutualiser l'offre et d'avoir davantage de bêtes assurées. Groupama s'engage à faire une proposition dans le mois. La commission propose également de se rapprocher d'un élu de GROUPEAMA pour lui faire part de ces attentes et de l'importance de proposer une offre d'assurance adaptée.

*Le CA prend acte de ces données chiffrées, souligne l'importance d'avoir une offre d'assurance sur ces gros risques en alpage, de l'engagement de Groupama de faire une offre tarifaire pour 2025 et ce pour le CA de décembre afin de préparer la saison 2025 dans les meilleures conditions.*

#### 3.2.2 Berger d'appui 2024

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Juliette FORTUNIER

Le bilan 2024 est le suivant :

#### • **Sur le financement et l'organisation :**

Le dispositif a été reconduit sur la même organisation partenariale que l'an passé : Financement CD38 / MSA. Cependant un financement prévisionnel plus élevé a été mis en œuvre, permettant d'envisager le recrutement de 2 bergers d'appui, et la possibilité de mobiliser les aides du plan loup via les aides aux éleveurs, qui s'est révélée complexe à la mise en place pour des montants peu importants (1 000 à 2 000 €).

Le service a été facturé 60 € / jour aux GP et éleveurs bénéficiaires (50 € en 2023), sauf en cas d'arrêt maladie où les heures de travail sont facturées au réel.

Le groupement d'employeurs Agri-Emploi assume le rôle d'employeur, la FAI celui de l'encadrement et de l'organisation des missions. Le partenariat avec Agri-Emploi (AE38), le CD38 et la MSA est renforcé positivement, mais il subsiste pour AE38 la difficulté de devoir faire une avance de fonds conséquente (temps entre le paiement des salaires aux bergers d'appui et la réception des adhésions, participations forfaitaires et subvention). Le CD38 met à disposition, comme en 2023, un logement équipé à La Morte.

**Perspectives pour 2025 :**

L'ambition est de poursuivre le service, de solliciter la DREAL pour s'aligner sur les autres territoires où le service est financé via les aides prédation. Le plan loup paru fin 2023 mentionne « la mise en place de brigades de bergers d'appui » sans moyens fléchés.

• **Sur le recrutement et les missions :**

L'annonce de recrutement parue tardivement en 2024, et la difficulté générale à recruter des bergers n'ont pas permis de 2<sup>e</sup> recrutement. À la suite de la blessure de la bergère de l'an passé, il a été nécessaire de procéder à un recrutement en dernière minute.

Cette équipe a été constituée de la manière suivante :

- Du 1<sup>er</sup> au 9 juin : Un vacher d'appui, Jean-Pierre Marchal, 6 jours sur alpage bovin ;
- Du 4 juillet au 14 septembre : Une bergère, Maève Eynard-Suarez, recrutée ;
- Les 17 et 18 septembre : Une bergère en renfort, Chloé Dehaene, rendue disponible pour 2 missions en septembre (la dernière fin septembre ayant été annulée, du fait du mauvais temps et départ anticipé du troupeau).

Ainsi en 2024 (Figure 2), 14 missions terrain de 2 à 8 jours ont été réalisées sur 11 alpages (**10 ovins, 1 bovin**) pour 57 jours de travail, soit 4,1 jours en moyenne par mission (2023 : 17 missions de 2 à 6 jours sur 8 alpages en 64 jours, 3,4 jours en moyenne par mission, tous en alpage ovins, Figure 1).

Seulement **4 alpages en 2024 déjà concernés par des missions 2023** : le dispositif est plus connu et ne bénéficie pas toujours aux mêmes alpages.

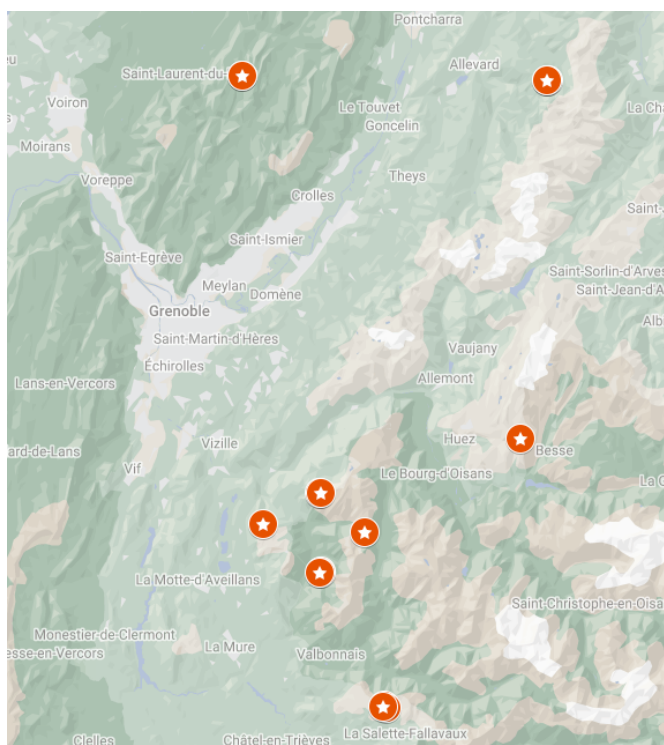


Figure 1: Appuis 2023

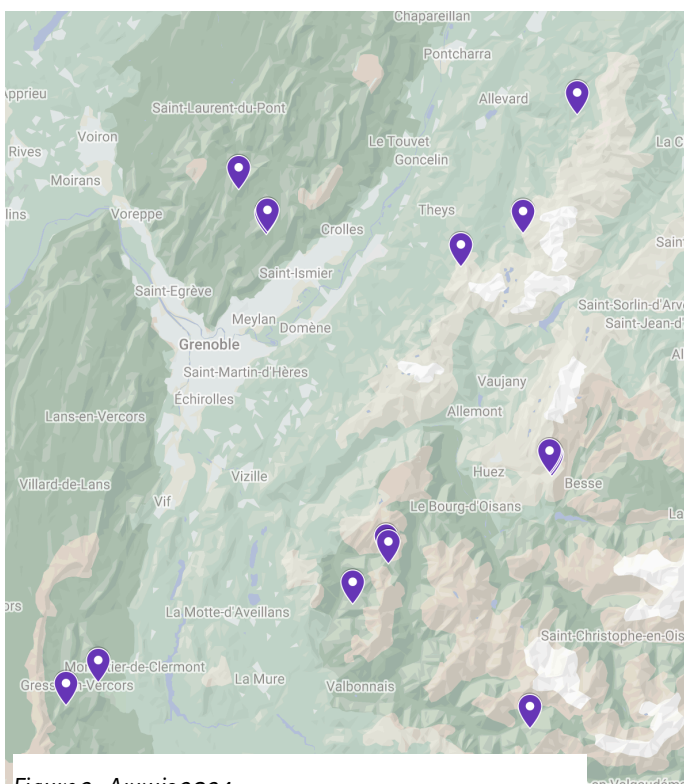


Figure 2 : Appuis 2024



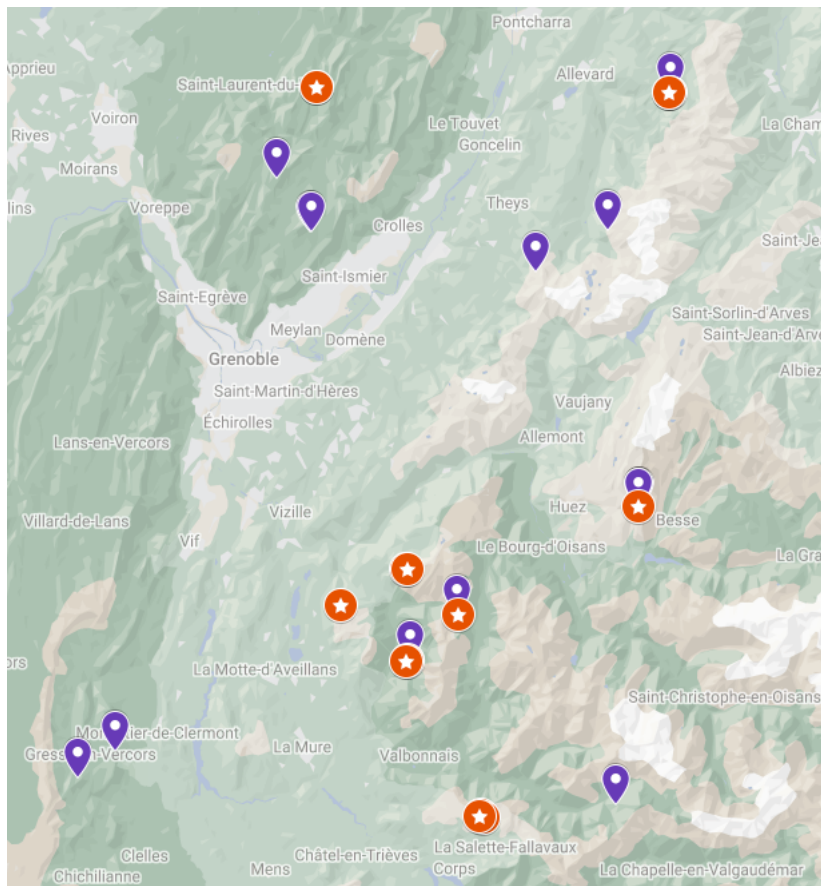


Figure 3 : 2023 et 2024 réunis, seulement 4 alpages soutenus les 2 années

Les motifs des interventions évoluent et se clarifient en 2024 : pas d'intervention systématique (mais exceptionnelle) sur des remplacements de jours de repos des salariés qui sont de la responsabilité de l'employeur et peuvent être anticipés. Concentration des missions sur les notions d'**anticipation**, d'**imprévu** et d'**urgence**. Après quelques jours de mise en place, la saison a été sans temps mort, et avec des volumes horaires souvent importants et irréguliers.

Le **profil de poste**, les **conditions matérielles** prévues sont adaptées, il apparaît cependant important de prévoir des temps d'organisation et d'encadrement qui peuvent être variables selon l'autonomie des bergers en place, la complexité des situations rencontrées, les imprévus du dispositif (comme les aléas du recrutement de cette année). Il est nécessaire de posséder son chien de travail. Les enjeux de **sécurité au travail** restent importants, tant liés aux conditions matérielles (potabilité de l'eau, amplitudes horaires, ...), qu'aux contextes humains (complexité des situations rencontrées, isolement et promiscuité) et seraient à travailler en équipe au travers notamment de formation (sécurité en montagne, enjeux de la

relation d'aide, etc...).

Les retours de la bergère et des adhérents sont bons, le service est très utile et apprécié et permet de faire progresser les situations de travail en alpage. Le dispositif pourrait être développé à destination des **éleveurs bovins**, notamment pour intervenir sur des questions de domesticité d'animaux en perte de lien et plus difficiles à approcher, pour prévenir notamment des démontagnées accidentogènes.

**Perspectives pour 2025 :**

- Formation des bergers d'appui aux différents enjeux auxquels ils vont être exposés, en lien avec les autres systèmes de bergers d'appui
- Reconduire avec 2 postes au minimum
- Prévoir un temps de formation avec la MSA (rédaction d'un cahier des charges en cours)
- Anticiper le recrutement à fin 2024

Denis REBREYEND ouvre le débat :

Cyrille MADINIER confirme l'intérêt de cette démarche, renouvelle l'engagement du Département, souhaite le soutien de l'État.

Françoise HUGON relate le suivi de 2 suspicions de fièvre charbon, faisant le lien avec la mobilisation des bergers d'appui qui pourrait arriver sur des questions sanitaires.

Cyrille MADINIER fait état de sa relation avec la FAI qui est un partenaire privilégié, souligne la capacité à travailler ensemble sur des sujets compliqués et avec des compétences techniques fortes. Il fait état de la Charte Département de la Ruralité, comportant un pan entier sur le pastoral. Il faudrait selon lui que l'ensemble des territoires puissent se l'approprier et que l'on puisse la travailler ensemble.

Le CA prend acte de ce service qui se consolide et se diffuse sur le Département, souligne l'importance de la contribution du Conseil Départemental et de la MSA, ainsi que de la relation avec Agri-Emploi38. Il souhaite que ce dispositif puisse entrer dans les aides attendues dans le nouveau Plan loup. Il souhaite que ce service soit reconduit en 2025.

### 3.2.3 Hélicoptages début de saison

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Christophe MOULIN

Ce que l'on peut remarquer cette année, ce sont des conditions météo assez difficiles pour l'ensemble des missions d'hélicoptage. Le nombre de rotations est en légère augmentation avec 237 charges par rapport à la moyenne des 200 rotations sur les 5 dernières années, soit environ 200 tonnes de fret. L'une des explications évoquées est l'augmentation des volumes de nourriture pour chiens de protection et la montée d'eau potable en bouteille.

La durée moyenne des rotations (y compris transfert) est de 6,86min/rot, ce qui reste dans la moyenne des 5 dernières années. Ce qu'il faut noter, c'est le fait que nous avons peu de marge financière sur ces opérations. A noter également que les prestataires maîtrisent bien le terrain et sont efficaces dans ce type d'opération. L'organisation interne FAI et la préparation des charges par les bénéficiaires permettent également de ne pas perdre de temps.

La seule évolution depuis 2023 est le prix des carburants avec une augmentation des tarifs à la minutes de +2 €. Pour 2024, Le coût de la rotation est resté inchangé par rapport à 2023, soit 155 €.

*Le CA note l'augmentation des volumes de fret vers les alpages, rappelle l'importance de cette proposition de service groupé pour les conditions de vie et de travail des éleveurs et bergers.*

### 3.2.4 Hélicoptages animaux morts

Le bilan chiffré sera produit en fin d'année. A ce jour 9 dossiers ont été ouverts dont 2 pour des bénéficiaires sans aucun niveau d'adhésion (ni de l'élevage, ni de la commune, ni de l'intercommunalité).

Se pose toujours la question de la facturation du volet d'aide à la décision (s'il n'y a pas d'évacuation) pour non adhérents. Cet acte est difficile pour l'équipe technique, dans la mesure où les éleveurs qui appellent remplissent leurs obligations mais ne comprennent pas que la FAI facture sans évacuation.

*En ce qui concerne les évacuations d'animaux morts, et en contexte de FCO, le CA propose d'abandonner les facturations d'aide à la décision pour les bénéficiaires sans adhésion, mais que pour la suite il faut trouver des solutions plus justes.*

### 3.2.5 Formation des bergers salariés

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Emma NOBLECOURT

Du 28 au 30 mai 2024 s'est tenue la formation courte pour les bergers(e) au CFPPA de la Côte St André. La formation a une durée de 3 jours, les intervenants sont la FAI et le CFPPA (financement Msa/ Inovin), les sujets suivants ont été abordés : contention, sanitaire, végétation/milieus pastoraux, organiser le poste de berger, entretien d'embauche, fiche de poste, communication interpersonnelle... 10 bergers ont répondu présents. La formation a été globalement appréciée par les bergers avec des points forts tels que la présentation de la Pastothèque et les temps sur le terrain (sanitaire/contention) avec Yannick Croisier, et avec des perspectives d'améliorations et d'ajouts pour l'année à venir : la communication et la gestion des conflits à appliquer au monde agricole, comment bien préparer sa saison et appréhender son alpage (caractérisation technique), approfondir l'intervention sur la fiche de poste (s'identifier à une fiche de poste, besoin de plus d'informations juridiques/administratives, de mises en situation, de retours d'expériences).

*Le CA propose de reconduire cette formation en 2025, tout en consolidant les partenariats avec le CFPPA de la Côte St André.*

### 3.2.6 Projet de formation des employeurs

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Emma NOBLECOURT

Le projet de formation des employeurs vise à accompagner au recrutement des bergers en apportant des connaissances et outils permettant d'aider les responsables d'alpage à aborder de façon plus sereine les étapes de recrutement, phase primordiale pour le bon déroulement de la saison et éventuellement la fidélisation des employés. Ainsi les sujets suivants pourront être abordés : fiche de poste et recherche d'un salarié qui correspond aux besoins, éléments de contexte sur l'emploi (marché de l'emploi, retours sur l'enquête bergers 2019) ; cadre administratif : convention collective, les contrats de travail, réglementation concernant les logements de bergers ; optimiser les entretiens d'embauche, structurer la relation berger-employeur pour éviter les conflits, partager les expériences et les savoir-faire en matière de fidélisation des bergers.

*Le CA souhaite que la formation des employeurs soit réalisée autant que possible sur la fin d'année 2024.*



### 3.2.7 Projet de formation sur les animaux en perte de domestication

Rapporteurs : Pierre NICOLAS et Emma NOBLECOURT

L'éthologie est la science du comportement animal, elle est parfaitement complémentaire à l'élevage voire même indissociable de celui-ci. Performer en élevage passe par l'observation et la compréhension des besoins fondamentaux, du bien-être, du comportement et des réactions de ses animaux. La relation homme/animal se construit dans le temps par une succession d'interactions.

Bien souvent, les phases de sociabilisation et de docilité sont négligées par manque de temps et sont installées lors de situations stressantes, anxiogènes, urgentes, inévitables en élevage. Les difficultés rencontrées autant par l'homme que par l'animal lors de ces situations pourraient être évitées par une bonne préparation en amont. L'apprentissage de la docilité s'avère être à tout point de vue d'une redouble efficacité et apporte ainsi : plaisir réciproque de travailler avec l'animal, sécurité au travail, confiance réciproque, facilité de manipulation, gain de temps, baisse du stress, meilleure immunité/santé, meilleure production de viande et de lait, gestion des situations de crise notamment lors d'une attaque de prédation...

Nous souhaiterions proposer une formation de 1 ou plusieurs jours avec l'intervention de Pauline Garcia, éleveuse de vaches allaitantes, comportementaliste animalier et auteure du petit guide illustré du bien-être du bovin (besoins fondamentaux et comportements).

PROGRAMME : rapide passage pour mieux connaître l'espèce bovine (langage corporel, sens, domaine vital), la relation homme-animal (évaluer la relation, contrebalancer les interactions, le protocole de docilité, enrichissement de l'environnement, les visites au pré), l'éducation du bovin et les idées de terrain.

*Le CA souhaite que la formation à l'attention des éleveurs et des bergers sur la thématique des animaux en perte de docilité soit réalisée autant que possible sur la fin d'année 2024 ou début 2025.*

*Le CA prend acte des services aux adhérents mis en œuvre et réalisés, dont un bilan plus exhaustif sera fait en fin d'année, pour le CA de mars.*

## 3.3 Festival 2024

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

L'organisation du Festival est bien avancée, malgré les soucis de disponibilité de la place Victor Hugo à cause de travaux. L'information est remontée seulement récemment à la FAI et la communication sur le Festival a donc été mis en suspend jusqu'à savoir si l'évènement pourrait ou non bien avoir lieu sur la place (validation donnée par la ville dimanche soir 15 septembre). D'où un retard dans la communication et dans le plan de sécurité de la place.

Il y aura besoin d'un éclaircissement sur l'usage de la place Victor Hugo avec la ville de Grenoble dans les prochaines années, il faut donc organiser une réunion avec la Métropole et la ville de Grenoble après le festival pour acter le fonctionnement des prochaines éditions (est-ce que la place Victor Hugo pourra toujours accueillir ou non le festival).

Pour le moment sont prévus pour cette édition :

- 14 films, dont 12 réalisateurs seront présents pour échanger avec le public ;
- 5 expositions (Maison de la Montagne, librairie Arthaud, Musée Dauphinois, la Crique Sud, Le Palais) ;
- 6 rencontres littéraires ;
- 8 ateliers ouverts au public (dont certains payants) ;
- Place Victor Hugo : 33 stands/exposants, des producteurs du Département qui normalement sont sur la « Descente des alpages », des producteurs de l'Oisans et la Communauté de Communes de l'Oisans en tant que territoire à l'honneur, le PNE sera également là, plus d'autres partenaires.

Il est à noter que cette année nous avons une grosse difficulté pour accueillir des animaux, car les pelouses ne sont pas disponibles à cause des travaux. Il n'y aura pas de vache. Nous espérons encore avoir quelques moutons (12 le samedi et 12 le dimanche), mais pour le moment nous n'avons pas d'éleveur qui ait répondu présent...

En termes de budget, on est dans l'enveloppe prévue, sauf pour le nombre de jours FAI qui va être supérieur à ce qui était prévu.

Le Président ouvre le débat :

Le CA propose de mettre à l'étude la participation financière des activités marchandes, comme il est d'usage sur les marchés et foires, avec par exemple une participation aux frais de 5 € / m linéaire.

Pour la présence de bétail, en raison des contraintes FCO, il est proposé que ce soit les animaux d'un seul éleveur ou des bêtes vaccinées.

En termes d'accès numérique, le CA regrette la communication trop tardive, qui mériterait d'être faite en juin au plus tard, et souhaite des outils de communication prêts à transférer aux réseaux personnels.

*Le CA réaffirme l'importance de cet évènement qui permet de mettre en relation les éleveurs et les consommateurs et/ou usagers des espaces pastoraux.*

## **4 QUESTIONS DIVERSES**

### **4.1 Séminaires et RDV divers**

*Rapporteur : Bruno CARAGUEL*

Bruno CARAGUEL fait état des restitutions du programme *Décarbon'Alpes* du Réseau Pastoral Alpin, le 3 décembre 2024 à Valence, avec de premiers résultats sur les fonctionnements des sols et des systèmes agricoles et pastoraux. Il sera proposé au CA de participer.

Il fait également connaître l'atelier sur le changement climatique proposé par l'Association Française de Pastoralisme le 27 novembre à Montpellier.

*Le CA prend acte de ces dates et de la diffusion de l'information.*

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13:30.

\*\*\*\*\*

## Budget Prévisionnel 2024

Produits	subventions	autres produits	montant total financement	montant mobilisable en 2024	charges externes directement en lien
Conv° CDI axe 1 2 5	88 737	43 601	132 338	130 365	46 934
Conv° CDI axe 3	30 000		30 000	30 000	2 000
Conv° CDI axe 4	5 903		5 903	5 903	
Conv° CDI axe 4 AAP Biodiversité	11 760		11 760	2 000	
Conv° CDI axe 6 PAEC MAEC	27 576	13 950	41 526	40 574	
Conv° CDI axe 6.3 AFP	3 699		3 699	3 699	
Conv° CIMA	24 480		24 480	18 360	
Conv° CIMA EmploiPasto	6 120		6 120	4 590	
Conv° CIMA EV Alpes	9 960		9 960	7 470	3 000
Conv° CIMA EV BassinGre	3 600		3 600	2 700	
Conv° CIMA Reliquat n-1	3 428		3 428	3 428	
Conv° CR AuRA	34 509		34 509	34 509	2 269
CR AuRA Divers	389		389	0	
<b>Conventions Pluriannuelles</b>	<b>250 161</b>	<b>57 551</b>	<b>307 712</b>	<b>283 598</b>	<b>54 203</b>
non défini	10 000		10 000	5 000	
CIMA Divers	13 489		13 489	10 409	
Conv CRAuRA Reliquats n-1	5 513		5 513	5 513	1 626
CR AuRA Divers	11 560		11 560	2 900	
DREAL / DDT Prédation	24 765		24 765	24 765	
FESTIVAL	23 000	4 200	27 200	23 000	15 642
OFB	13 663		13 663	13 663	203
<b>Subventions Ponctuelles</b>	<b>101 990</b>	<b>4 200</b>	<b>106 190</b>	<b>85 250</b>	<b>17 471</b>
AMO Candidatures PPT		3 075	3 075	3 075	
AMO Territoires Pastoraux		29 955	29 955	27 495	
<b>AMO Territoires Pastoraux</b>		<b>33 030</b>	<b>33 030</b>	<b>30 570</b>	
Appuis Techniques Divers		4 920	4 920	4 920	
Assistances à Membres		60 000	60 000	60 000	
<b>Appuis Techniques</b>		<b>64 920</b>	<b>64 920</b>	<b>64 920</b>	
Divers		1 823	1 823	1 823	900
<b>Prestations de Formation</b>		<b>1 823</b>	<b>1 823</b>	<b>1 823</b>	<b>900</b>
Divers		53 413	53 413	26 034	
<b>Etudes Diagnostics</b>		<b>53 413</b>	<b>53 413</b>	<b>26 034</b>	
Divers		47 675	47 675	42 575	700
INRAE		40 800	40 800	40 800	
<b>Prestations Diverses</b>		<b>88 475</b>	<b>88 475</b>	<b>83 375</b>	<b>700</b>
Cotisations Adhérents		103 000	103 000	101 000	1 500
<b>Autres Produits</b>		<b>103 000</b>	<b>103 000</b>	<b>101 000</b>	<b>1 500</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>352 151</b>	<b>406 411</b>	<b>758 563</b>	<b>676 569</b>	<b>74 774</b>

<b>Charges</b>	<b>Mtt Total</b>	<b>Mtt Mobilisable</b>
<b>Achats D'études Et Prestations De Services</b>	<b>23 938</b>	<b>23 938</b>
<b>Achats Non Stockés De Fournitures</b>	<b>15 300</b>	<b>11 100</b>
<b>Achats Groupés</b>	<b>46 934</b>	<b>46 934</b>
<b>ACHATS</b>	<b>86 171</b>	<b>81 971</b>
<b>Locations</b>	<b>17 800</b>	<b>17 800</b>
<b>Entretien Et Réparation</b>	<b>11 000</b>	<b>11 000</b>
<b>Primes D'assurance</b>	<b>4 700</b>	<b>4 700</b>
<b>Divers</b>	<b>1 700</b>	<b>1 700</b>
<b>SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>35 200</b>	<b>35 200</b>
<b>Honoraires Et Intermédiaires</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>
<b>Publicite Communication Relations Publiques</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>
<b>Déplacements, Missions Et Réceptions</b>	<b>20 703</b>	<b>20 703</b>
<b>Frais Postaux Et Telecommunications</b>	<b>7 500</b>	<b>7 500</b>
<b>Services Bancaires Et Assimilés</b>	<b>1 500</b>	<b>1 500</b>
<b>Divers</b>	<b>2 220</b>	<b>2 220</b>
<b>AUTRES SERVICES EXTERIEURS</b>	<b>42 923</b>	<b>42 923</b>
<b>Taxe Sur Les Salaires</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>
<b>IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES</b>	<b>16 000</b>	<b>16 000</b>
<b>Rémunérations Du Personnel</b>	<b>498 000</b>	<b>498 000</b>
<b>CHARGES DE PERSONNEL</b>	<b>498 000</b>	<b>498 000</b>
<b>Dotations Aux Amortissements</b>	<b>6 600</b>	<b>6 600</b>
<b>Dotations Aux Provisions</b>	<b>20 500</b>	<b>20 500</b>
<b>DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS</b>	<b>27 100</b>	<b>27 100</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>705 394</b>	<b>701 194</b>

NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI	
<b>Collège des Membres Actifs (élus) : 23</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	ARGOUD Daniel		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DOLCI Patrick	Président	Assoc Propriétaires de Besse		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
OUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Vice-Président	
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAUAUX (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
MARIE Patrice	Berger	EARL DOMAINE LE GRAND PRE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BAFFERT Frédéric		GAEC LA FERME DU GRAND BOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICCA Julien	Président	GP ALPE DU PIN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
JADIS Quentin		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Vice-Président	
SAUZÉ Jean Luc		GP COMBEAU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Président	
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Secrétaire	
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Trésorier	
GIROUD Didier	Président	GP PLEynet		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
REBUFFET Nicolas	Président	GP PRE DE L'ARC		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président	
DURAND Guy		GP SURE NAVE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président	
MILESI Angélique	Adhérente	GP VALBONNAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
<b>Collège des Membres de Droit : 14</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
PILLEGAND Guillaume	Berger	Assoc des Bergères et Bergers en Alpes et Systèmes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
LISZEWSKI Nadia	Cheffe de Service Forêt et	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
DELRIEUX Jean Luc	Directeur	DDPP de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
DUBOIS Sylvain	Correspondant chien	DDPP de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
HUGON Françoise	Cheffe de Service	DDPP de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
GORIEU François	Directeur	DDT de l'Isère	Jérôme PATROUILLER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean-René HIRIGOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
BOULON Régine	Directrice	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère	Eloïse CATTET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1		
NIER Joseph		GP SENEPI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
COTTE Bruno	Directeur des Services	INRAE Centre Lyon-Grenoble Auvergne-Rhône-Alpes	Emilie CROUZAT	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
GUILLON Marjorie	Directrice	Office National des Forêts Agence Départementale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Collège des Membres Consultatifs : 20</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
REY Stefany	Présidente	AAC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ABBA Audrey	Présidente	ADABEL	Elodie ARGOUD	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>			
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BARANI Marie-Pierre	Présidente	Assoc CEN ISERE - AVENIR		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CARAGUEL Bruno	Président	Assoc Française de Pastoralisme (AFP)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
FAVRÉ Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
	Président	Association Nationale des Élus de la Montagne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
SUSZYLO Christophe	Président	Isère Attractivité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ROUX Jean Michel	Président	Maison des Alpes de Besse en Oisans		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
COGNE Olivier	Directeur	MUSÉE DAUPHINOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BAËTÉ Alexandra		Parc National des Ecrins PNE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MURGIA Arnaud	Président	Parc National des Ecrins PNE	Pierre BOUVET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
LAILY Bruno	Chef de service	RTM de Grenoble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
COCOZZA Dorothee	Directrice Départementale	SAFER 38		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse PNRC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors PNRV	Agnès TREGRET	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Membres d'Honneur de l'Association : 7</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Président	Association des Maires et Adjointes de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
HABFAST Claus	Conseiller Municipal délégué	Cne GRENOBLE - La Mairie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
AMRANE Olivier	Vice Président - Agriculture	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
PANNEKOUCKE Fabrice	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MADINIER Cyrille	Vice Président - Ruralité,	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Membres de l'Equipe Technique : 3</b>								<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>			
<b>Nombre de membres votants : 35</b>				<b>Quorum à 1/3 soit : 12 membres</b>				<b>Nombre de voix : 16</b>	<b>Quorum atteint</b>